

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune d'Orthevielle s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier MOUSTIÉ, Maire.

**Présents** : MM MOUSTIÉ Didier ; FORTASSIER Christian ; DUBOUÉ Isabelle ; GIMENEZ Séverine ; PASCOUUAU Bruno ; LATAILLADE Hervé ; ROBERT Guy ; DULUCQ Jean-Marc ; BERNARD Jean-Eudes ; LABORDE Sandrine ; ALLEMANDOU Olivier.

**Absents** : DEMANGEON Xavier ; LIGNAU Sandra ; SOULU Sabine ; SUZAN Audrey.

**Procurations** : DEMANGEON Xavier à MOUSTIÉ Didier ; LIGNAU Sandra à GIMENEZ Séverine ; SOULU Sabine à LATAILLADE Hervé ; SUZAN Audrey à LABORDE Sandrine.

**Secrétaire** : DUBOUÉ Isabelle.

**1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION EN DATE DU 05 FEVRIER 2018**

Le compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité.

**2°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Didier MOUSTIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Résultat de l'exercice</b> :	Excédent d'investissement	+ 31 894,34 €
	Excédent de fonctionnement	+ 116 946,06 €
<b>Résultat reporté</b> :	Excédent d'investissement	+ 40 689,05 €
	Excédent de fonctionnement	+ 565 083,76 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>+ 754 613,21 €</b>
<b>Restes à Réaliser</b>	Déficit	- 26 000,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>		<b>+ 728 613,21 €</b>

**I. Éléments de contexte et priorités du budget**

Le Budget Primitif 2017 de la commune d'Orthevielle a été voté par le conseil municipal le 06 avril 2017. Il avait pour priorités :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - \* Le maintien de la masse salariale ;
  - \* Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services ;
  - \* Une stabilité globale des subventions aux associations.
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - Une baisse des concours de l'État ;
  - Le maintien des taux de fiscalité communale.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Orthevielle survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux, notamment l'accessibilité des bâtiments communaux en adéquation avec l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé en septembre 2015.

Le budget 2017 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité**.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 1°) La section de fonctionnement

### a) Généralités

**Le budget de fonctionnement** permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- b) **Les recettes de fonctionnement 2017** représentent : **611 343,78 €** et diminuent de 13 101,00 € par rapport à 2016 (-2.10 %).

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie, location de salles, concessions cimetière), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles communaux (loyers), aux atténuations de charges (remboursement sur salaires).

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2017
70 – Produits des services	30 171,13
73 – Impôts et taxes	358 305,96
74 – Dotations, subventions et participations	176 084,23
75 – Autres produits de gestion courante	19 251,75
76 – Produits financiers	35,78
77 – Produits exceptionnels	2 205,77
013 – Atténuations de charges	25 289,16
<b>TOTAL</b>	<b>611 343,78</b>
002 – Excédent de fonctionnement antérieur	565 083,76

Le chapitre 70 – Il comprend les produits de services dont les paiements effectués par les familles pour la garderie (6 304,80 €), la redevance d'occupation du domaine public par Orange (1 339,33 €), les concessions cimetière (300,00 €), les locations des salles (2 770,00 €), le remboursement par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans du forfait restauration pour les enfants scolarisés en maternelle (19 355,00 €), régie photocopie (102,00 €).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes retrace les recettes correspondant à la fiscalité locale (237 293 €) dont les taux sont restés stables en 2017 :

- Taxe d'habitation : 14,13 %
- Taxe sur foncier Bâti : 13,68 %
- Taxe sur foncier Non Bâti : 60,28 %

D'autres postes importants de la recette sont : l'attribution de compensation de la Communauté de Communes (76 796,35 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (14 487,00 €), la taxe forfaitaire sur terrains constructibles (4 544,00 €), la taxe sur les pylônes électriques (6 949,00 €), la taxe additionnelle sur les droits de mutation (18 236,61 €).

Le chapitre 74 – Concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (107 223 €), la dotation de solidarité rurale (18 163,00 €), la dotation nationale de péréquation (5 940,00 €), la dotation aux élus locaux (2 962,00 €), les frais d'assemblées électorales (467,72 €), la récompense pour le fleurissement de la commune (250,00 €), la dotation unique de compensation spécifique de la TP (71,00 €), le fonds départemental de la taxe professionnelle (12 363,51 €), la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation (16 165,00 €), la compensation au titre des exonérations des taxes foncières (5 879,00 €), le fonds de soutien aux activités périscolaires (6 600,00 €).

Le chapitre 75 concerne les autres produits de gestion courante mais la seule recette de ce chapitre concerne l'encaissement des locations des 4 logements communaux (19 251,75 €).

Ce poste est en diminution de 4 549 € du fait de la non-location d'un appartement durant 8 mois pour cause de rénovation).

Le chapitre 76 concerne les intérêts de parts sociales détenues par la commune auprès du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne (35,78 €).

Le chapitre 77 concerne des produits exceptionnels tels que des petits reliquats (2,00 €), le règlement de sinistre de la cantine scolaire (1 203,77 €) et la reprise du broyeur d'accotement (1 000,00 €).

Le chapitre 013 comprend notamment les remboursements de rémunération et charges du personnel liés aux arrêts maladie et au reversement de salaire du contrat d'avenir et de l'agent de l'Agence Postale Communale (25 289,16 €).

- c) **Les dépenses de fonctionnement** 2017 se sont élevées à **494 397,72 €** et diminuent de 5 661 € par rapport au montant réalisé en 2016 (soit – 1,13 %).

Elles sont constituées des salaires du personnel communal, l'entretien et consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2017
011 – Charges à caractère général	114 253,32
012 – Charges de personnel	289 997,35
65 – Autres charges de gestion courante	86 676,15
66 – Charges financières	546,90
67 – Charges exceptionnelles	240,00
Dépenses d'ordre	2 684,00
<b>TOTAL</b>	<b>494 397,72</b>

Le chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et services : eau, électricité éclairage public, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, les impôts et taxes versées par la communes, les primes d'assurance, les frais de reprographie, les contrats de maintenance...

Ce chapitre a subi une augmentation de 5.65 % (+ 6 116 €) due notamment aux frais d'élaboration du plan communal de sauvegarde, aux frais de fournitures et voyages scolaires avec l'ouverture d'une classe supplémentaire, les travaux sur les bâtiments suite à un sinistre à la cantine scolaire.

Chapitre 012 regroupe toutes les dépenses du personnel. Elles augmentent de 1,73 %, hausse expliquée par la stagiairisation de deux agents au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le remplacement d'un agent en maladie (contrat d'avenir) remplacé par un agent durant l'été.

Chapitre 65 – ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités, frais de mission et cotisations des élus pour : 28 583,42 € ;
- aux participations pour le SYDEC, l'ADACL, l'ALPI, le SIBVA, l'ASA des BARTHES, le CDG40 POUR 24 130,22 € ;
- aux frais du service incendie : 16 032,89 € ;
- aux contributions à l'association de maires, au conseil d'architecture, au SITCOM, à la CUMA, à l'EPFL pour 2 043,00 € ;
- à la subvention versée au CCAS : 4 000,00 € ;
- aux subventions versées aux associations : 11 310,00 € ;
- aux frais de mission : 576,62 €.

Le chapitre 66 comprend le remboursement des intérêts d'emprunts : 546,90 €.

Le chapitre 67 correspond à la dotation naissance pour les enfants nés dans l'année : 240,00 €.

Le chapitre 042 : amortissement pour 2 684,00 €

## 2°) La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement regroupe :

**en dépenses** : tous les frais faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de terrain, de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit des structures en cours de création.

**en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ainsi que le remboursement du FCTVA.

**b) Les recettes d'investissement : 337 843,15 €**

CHAPITRE	CA 2017
001 – Excédent d'investissement reporté	40 689,05
10 – Dotations, fonds divers et réserves	113 783,65
13 – Subventions d'investissement reçues	68 933,02
Recettes d'ordre	114 437,43
<b>TOTAL</b>	<b>337 843,15</b>

Le chapitre 10 : est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 23 090,78 €, de la taxe d'aménagement pour 20 692,00 €, de l'affectation de la section de fonctionnement pour 70 000,00 €.

Le chapitre 13 comprend les subventions reçues comme suit :

1321 – Réserve Parlementaire pour les travaux d'accessibilité de l'école, de la salle polyvalente et de la garderie	: 10 000,00 €
1341 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour ces mêmes travaux	: 31 094,00 €
1323 – FEC «	17 767,00 €
1341 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité de la cantine scolaire	5 246,00 €
1323 – FEC «	3 060,00 €
1323 – Conseil Départemental pour amélioration pratiques désherbage	181,02 €
1328 - Agence de l'eau «	1 585,00 €

Les recettes d'ordre correspondent :

- à l'acquisition du terrain ALBANDOS à l'EPFL :	106 150,00 €
- au prêt du SYDEC pour les travaux de renforcement basse tension poste « Mineur »	5 603,43 €
- à l'amortissement des subventions d'équipement chemin piétonnier	2 684,00 €

**c) Les dépenses d'investissement : 265 259,76 €**

CHAPITRE	CA 2017
<b>10 – Dotations : remboursement T.L.E.</b>	<b>5 644,00</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	
* remboursement capital	19 878,95
* « EPFL, solde terrain ALBANDOS	42 809,60
* caution appartement Ouest Rte Lahourcade	
<b>Total</b>	522,61
	<b>63 211,16</b>
<b>Opérations</b>	<b>84 651,17</b>
<b>114 – Agencement – Aménagement</b>	
* Frais acquisition terrain ALBANDOS	6 670,00
* Réseaux voirie (puisard allée mairie, création accès école, bordures trottoirs, accès mairie et agrandissement imp. Tartas	14 360,06
<b>Total</b>	21 030,06
<b>115 – Acquisition matériel</b>	
* Acquisition broyeur d'accotement	12 000,00
* « barrières sécurité et souffleur	1 844,00
* « point numérique	887,70
* « fauteuil secrétariat	273,76
* « illuminations + cumulus	2 337,84
<b>Total</b>	17 343,30

<b>116 – Cantine</b>	22 298,90	
* Travaux accessibilité cantine scolaire	5 262,00	
* Acquisition cellule refroidissement		27 560,90
<b>Total</b>		
<b>118 – Bâtiments communaux</b>		
* Travaux accessibilité école, Salle Pol.	738,32	
* Travaux chauffage salle Lahourcade	5 892,00	
* Travaux appartement Ouest ancien Presbytère	12 086,59	
<b>Total</b>		18 716,91
<b>Dépenses d'ordre</b>		
- acquisition du terrain ALBANDOS à l'EPF	106 150,00	
- prêt du SYDEC pour travaux de renforcement basse tension poste « Mineur »	5 603,43	
<b>Total</b>		<b>111 753,43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>265 259,76</b>

### III – Données synthétiques

#### . Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de la dette au 31 décembre 2017 s'élève à 50 013,74 €, soit 52.43 € par habitant.

#### . L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées). La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

#### **CAF BRUTE 2017 : 119 630,00 €**

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

#### **CAF NETTE 2017 : 99 751,00 €**

\*\*\*\*\*

### **3°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT – EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Didier MOUSTIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Résultat de l'exercice :</b>	Excédent d'investissement	+	209 438,65 €
	Fonctionnement	+	14 400,00 €
<b>Résultat reporté :</b>	Investissement	+	262 987,35 €
	Fonctionnement		0
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>+</b>	<b>486 826,00 €</b>

a) Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à **225 779,77 €**. Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CA 2017
011 – Charges à caractère général	2 920,56
66 - Charges financières	5 250,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 170,56</b>
042 - Dépenses d'ordre	217 609,21
<b>TOTAL</b>	<b>225 779,77</b>

Le chapitre 011 correspond aux frais d'honoraires pour 786,56 € et aux frais d'étude des travaux réseaux télécommunication pour 2 134,00 €.

Le chapitre 66 retrace les frais d'intérêts d'emprunt pour 5.250 €.

Le chapitre 042 : dépenses d'ordre comprennent les opérations de stock.

**b) Les recettes de fonctionnement 2017 s'élèvent à 240 179,77 €.**

CHAPITRE	CA 2017
70 – Produits des services	217 609,21
74 – Dotations, subventions et participations	14 400,00
<b>Total recettes réelles</b>	<b>232 009,21</b>
042 – Recettes d'ordre	8 170,56
<b>TOTAL</b>	<b>240 179,77</b>

Le chapitre 70 correspond à la vente de 6 lots.

Le chapitre 74 concerne une partie de la subvention de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans en faveur de la réalisation de logements sociaux.

Le chapitre 042 : recettes d'ordre comprennent les opérations de stock.

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**4°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGETS COMMUNE et LOTISSEMENT**

M. le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion du receveur, constate que les écritures et résultats de l'exercice comptable 2017 sont conformes aux émissions de mandats et titres de recettes effectués par ses soins au cours du même exercice. Il constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. Il propose donc à l'assemblée de donner quitus de sa gestion pour l'exercice 2017 à Madame le receveur.

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire.

**5°) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2017 – BUDGET COMMUNE**

**Pour MEMOIRE**

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur de la S.F.)	565 083,76 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	+ 116 946,06 €
<b>EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>682 029,82 €</b>
- excédent d'investissement	72 583,39 €
- déficit restes à réaliser	26 000,00 €
Soit un excédent de financement de	46 583,39 €
DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016, comme suit :	
Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	<b>682 029,82 €</b>
- affectation complémentaire en réserve (1068)	60 000,00 €
- report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (002)	<b>622 029.82 €</b>
Résultat d'investissement reporté (001) – Excédent	<b>72 583,39 €</b>

## **6°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2018**

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition 2018 des contributions directes laissant apparaître une augmentation des bases d'imposition, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le maintien des taux 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 14.13%      Foncier bâti : 13.68%      Foncier non bâti : 60.28%

## **7°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

### **I°) Contexte général**

L'année 2018 a été marquée par l'impact des mesures de redressement des comptes publics. La commune a vu ses recettes diminuer et sa capacité d'autofinancement se réduire (- 8.553 € en 2017 par rapport à l'exercice 2016).

C'est pourquoi le budget 2018 tient compte, dans son approche prospective, du contexte global. La réalisation d'une analyse prospective financière et la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmé pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux permettent à l'équipe municipale d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction des ressources de la commune en maîtrisant la pression fiscale puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2002.

### **II°) Priorités du Budget**

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipement correspondant aux besoins de la Commune sans modifier les taux d'imposition des trois taxes.

Il convient de signaler que le Budget Primitif est établi après le vote du Compte Administratif 2017 ce qui implique que les résultats 2017 ainsi que les restes à réaliser sont reportés au B.P. 2018.

### **III°) Détail des sections**

#### **1) Section de Fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 145 404,00 € ; pour mémoire elle était de 1 094 291,00 € au Budget Primitif 2017.

#### **1-1 – Recettes de Fonctionnement**

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Variation en €</b>
70 – Produits des services	24 350 €	24 350 €	
73 – Impôts et taxes	327 143 €	323 481 €	- 3 662 €
74 – Dotations, et participations	127 015 €	132 244 €	+ 5 229 €
75 – Autres produits gestion courante	19 700 €	23 800 €	+ 4 100 €
77 – Produits exceptionnels	1 000 €	1 000 €	
013 – Atténuations de charges	25 000 €	13 500 €	- 11 500 €
Recettes d'ordre	5 000 €	5 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>529 208 €</b>	<b>523 375</b>	<b>- 5 833 €</b>
002 – Excédent de fonc. antérieur	565 083 €	622 029 €	+ 56 946 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 094 291 €</b>	<b>1 145 404 €</b>	<b>+ 51 113 €</b>

La diminution du chapitre 73 s'explique par la diminution de l'attribution de compensation (- 9 019 €) versée par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans prenant en compte le transfert de charges lié à l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et le fauchage.

L'augmentation du chapitre 74 s'explique par l'inscription de la prévision réelle de la dotation forfaitaire connue en 2018 contrairement à l'exercice 2017.

La diminution du chapitre 013 provient de la fin de remboursement par l'Etat, du salaire de l'agent employé en contrat d'avenir dont le CDD se termine le 19/04/2018.

#### **1-2 – Dépenses de Fonctionnement**

CHAPITRE	BP 2017	BP 2018	Variation en €
011 – Charges à caractère général	235 150 €	237 450 €	+ 2 300 €
012 – Charges de personnel	319 500 €	312 100 €	- 7 400 €
014 – Atténuation de produits	1 000 €	1 000 €	
65 – Autres charges gestion courante	120 300 €	121 884 €	+ 1 584 €
66 – Charges financières	1 050 €	750 €	- 300 €
67 – Charges exceptionnelles	3 500 €	6 000 €	+ 2 500 €
022 – Dépenses imprévues	30 000 €	30 000 €	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>710 500 €</b>	<b>709 184 €</b>	<b>- 1 316 €</b>
Dépenses d'ordre	2 684 €	3 058 €	+ 374 €
023 – Virement à la section d'investissement	381 107 €	433 162 €	+ 52 055 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 094 291 €</b>	<b>1 145 404 €</b>	<b>+ 51 113 €</b>

Pour ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement pour 2018, elles sont quasi identiques qu'en 2017 (- 1 316 €). Le virement à la section d'investissement tient compte de l'augmentation de l'excédent de fonctionnement.

## 2) Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 683 140 € avec des restes à réaliser à hauteur de 26 000 €.

### 2-1 – Dépenses d'investissement

Les principaux projets de l'année 2018 sont :

- Frais d'étude pour l'accessibilité de la mairie : 32 000 € ;
- La réhabilitation des murs d'enceinte de l'ancienne mairie : 20 000 € ;
- Réseaux de voirie : 15 000 € ;
- Acquisition terrain (réserve) : 390 894 € ;
- Acquisition matériel (prévision tracteur, épareuse, débroussailleuse, informatique mairie, école numérique) : 103 000 € ;
- Mobilier : 1 000 € ;
- Peinture extérieure cantine scolaire : 10 000 € ;
- Chauffage salle polyvalente : 31 000 €
- Acquisition matériel cantine scolaire et salle polyvalente : 6 000 € ;
- Signalétique : 5 000 € ;
- Sécurisation de l'école primaire : 16 000 € ;
- Travaux logements communaux : 12 000 € ;

### 2-2 – Recettes d'investissement

Les recettes sont constituées par :

- Le virement de la section de fonctionnement : 433 162 € ;
- L'excédent d'investissement reporté : 72 583 € ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 60 000 € ;
- Le FCTVA qui est estimé à 10 631 € ;
- Le montant de la taxe d'aménagement : 1 369 € ;
- Un emprunt d'équilibre à hauteur de 80 000 € qui sera ajusté en fonction de la réalisation des investissements.
- Le produit des cessions d'immobilisations : 15 000 € ;
- Les recettes liées à l'intégration des frais d'étude de l'accessibilité de l'école, de la garderie et de la salle polyvalente : 4 593 € ;
- Le remboursement de consignations citernes gaz : 2 744 € ;
- Les amortissements : 3 058 €.

## 8°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « LES HAUTS DE MONEIN »

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du lotissement élaboré par la commission des finances, qui fait apparaître les prévisions budgétaires suivantes :



<b>Fonctionnement</b> : Vue d'ensemble en dépenses et en recettes	719 577,00 €
<b>Investissement</b> : Vue d'ensemble en dépenses et en recettes	812 303,00 €

### 1°) Section de fonctionnement

1-1 Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère général (études, travaux, publicité...) pour un montant de 368 700 € et les charges financières (intérêts d'emprunt) pour 5 250 € ainsi que les dépenses d'ordre d'un montant de 345 627 €.

2-2 Les recettes de fonctionnement sont constituées de la vente des terrains (6 lots) : 325 477 € et l'excédent de fonctionnement reporté de 14 400 € ainsi que les recettes de stock pour un montant de 379 700 €.

### 2°) Section d'investissement

1-1 Les dépenses d'investissement concernent les opérations de stock pour 373 950 € et le remboursement anticipé d'emprunt pour 438 353 € ;

2-2 Les recettes d'investissement comprennent l'excédent d'investissement reporté de 472 426 € et les opérations de stock pour un montant de 339 877 €.

## 9°) MARCHE DE TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE MONEIN » - LOT N° 3 – MACONNERIE

M. le Maire expose à l'Assemblée que suite à la mise en liquidation de la SARL ATPSO à BELLOCQ (64120), titulaire du marché du lot n° 3 Maçonnerie relatif aux travaux de viabilisation du Lotissement « Les Hauts de Monein, de nouvelles formalités relatives aux marchés publics respectant les principes de liberté d'accès à la commande publique et de transparence de procédure ont été mises en place.

Au terme des négociations conduites dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats, elle a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise suivante :

LOT	ENTREPRISE	Tranche ferme	Tranche Conditionnelle	2 TRANCHES
<b>N° 3 - Maçonnerie</b>	SARL VELOSO 1, av. des Oiseaux 40230 ST-GEOURS-DE MAREMNE	72 729,60 € H.T. 87 275,52 € TTC	79 775,28 € H.T. 95 730,34 € TTC	<b>148 311,13 € H.T.</b> <b>177 973,35 € TTC</b> <b>(prix préférentiel)</b>

- décide de retenir l'entreprise sus-nommée aux conditions fixées ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la conclusion et la signature du contrat à intervenir ;
- précise que les crédits nécessaires sont prévus et inscrits au budget primitif du budget Lotissement.

## 10°) CONVENTION N° 2 D'ADHESION AU SERVICE PCS DU CDG40 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DEFIBRILLATEURS

M. le Maire fait part aux membres du Conseil de la transmission par le Centre de gestion des Landes et l'Association des Maires des Landes de la nouvelle convention d'adhésion au service PCS du CDG suite à la défectuosité du défibrillateur situé à la Salle Polyvalente.

Il donne lecture de la convention d'adhésion visant à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement, ou du renouvellement en défibrillateurs. Elle propose quatre grands axes :

- une mission d'information globale ;
- une mission de formation ;
- une mission d'assistance maintenance des équipements ;
- une mission de mise à disposition de matériel.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette convention et l'adhésion au schéma départemental défibrillateurs, il est proposé d'y adhérer et d'accepter, conformément à l'article 6 – conditions financières, la prise en charge des frais y afférant.

S'agissant de notre commune, le coût annuel sera de 350,00 € pour la mise à disposition d'un pack portatif comprenant un défibrillateur, une sacoche de transport, une trousse de secours conseils formation du défibrillateur intérieur et 450.00 € pour la mise à disposition d'un pack défibrillateur extérieur comprenant un défibrillateur, une armoire murale, une sacoche de transport, une trousse de secours, de la signalétique, y compris maintenance, conseils et formation, soit globalement : **800,00 €/an**.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion des Landes et à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

---

### **11°) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BASSE VALLEE DE L'ADOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les statuts du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Adour modifiés par délibération du Comité Syndical en date du 5 mars 2018 suite à la prise de compétence « Eau » par la Communauté des Communes du Seignanx. Le Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA) est transformé en Syndicat Mixte fermé à la carte dénommé « **Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Adour** ».

- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 5 mars 2018 adoptant la modification des statuts du SIBVA ;
- Vu les dispositions des articles L5211-17, L5211-18, L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve les statuts du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Adour (SMBVA).

---

### **12°) MODIFICATION DOTATION NAISSANCE**

M. le Maire expose qu'actuellement, une somme de 40,00 € est attribuée à l'occasion de la naissance d'un enfant aux familles d'Orthevielle ouvrant un livret A à l'Agence Postale d'Orthevielle (délibération du 18/09/2013).

Il précise que la plupart du temps, les parents ouvrent un livret A dans une autre banque et peu de familles bénéficient de cette dotation.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2017, il a été décidé d'attribuer pour l'exercice 2017, à titre expérimental, une dotation d'un montant de 40,00 € aux parents présents à l'occasion de la réception de la fête des mères pour lesquels une naissance est intervenue depuis la fête des mères précédente sous forme de bon repas à utiliser au restaurant « La Ferme d'Orthe » à Orthevielle.

Cette formule a permis en 2017, de gratifier 5 parents.

Il y a lieu de se prononcer sur le maintien de cette dotation à compter de 2018 et de supprimer éventuellement la dotation pour l'ouverture du livret A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer à compter de l'exercice 2018 une dotation d'un montant de 50,00 € (cinquante) aux parents présents à l'occasion de la réception de la fête des mères pour lesquels une naissance est intervenue depuis la fête des mères précédente sous forme de bon repas à utiliser au restaurant « La Ferme d'Orthe » à Orthevielle ;
- Décide la suppression de la dotation pour l'ouverture du livret A à l'Agence Postale d'Orthevielle ;
- Dit que les crédits sont prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2018.

---

### **13°) MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE LGV BORDEAUX/DAX**

Le Grand Projet ferroviaire pour le Sud-Ouest (GPSO) se conçoit dans la continuité de la ligne LGV Paris/ Bordeaux et dans le cadre de l'ouverture européenne sur l'Espagne.

La prolongation de la LGV Bordeaux / Dax est un maillon indispensable à la cohérence du projet et à la vie de notre département.

Le rapport Duron (président du Conseil d'orientation des infrastructures) qui enterre pour de longues années la LGV Bordeaux/ Dax est une très mauvaise nouvelle.

La progression démographique du département, son dynamisme économique et notamment touristique plaident sans hésiter pour la mise en œuvre rapide de cet axe LGV Bordeaux / Dax.

Nous, les maires et présidents de communautés des Landes soutenons sans hésiter ce projet de LGV qui permettra d'œuvrer pour le désenclavement.

Nous nous engageons aujourd'hui, avec l'ensemble de nos partenaires, à défendre ce projet de LGV Bordeaux/ Dax.

Nous saisissons immédiatement le Président de la République, nous lui transmettons cette motion pour attirer son attention sur ce projet vital pour notre territoire et pour lui démontrer également notre détermination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Jean-Eudes BERNARD).

– Souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

► Arrêté portant réglementation de la circulation des animaux domestiques sur les voies ouvertes à la circulation publique ainsi que sur les domaines publics ou privés de la commune dont le parcours sportif afin de ne pas mettre en danger les promeneurs, les pratiquants de marche à pied, course ou VTT ;

- chiens tenus en laisse et munis d'un collier et d'une plaque indiquant les nom et adresse propriétaire ou être identifiables par tout autre procédé ;

- mêmes dispositions à l'occasion de tout rassemblement extérieur : fêtes, repas champêtres, marchés, bals, spectacles, tournois sportifs...

- pas d'accès à l'intérieur des édifices publics et cultuels (salle polyvalente, grange Lahourcade, école, église ;

► Bilan 2017 bibliothèque : ouverture tout public : 3h30/semaine. Accueil d'une classe ½ h/semaine par petits groupes. TAP : 3 classes primaire (30mn/semaine par groupes de 8). Usagers : 97 emprunteurs actifs ; 23 nouveaux inscrits dont 14 enfants et 14 hors commune. Collectivités : 3 classes primaire ; 2 classes maternelles (prêts aux enseignants et ATSEM).

Inscription : gratuite. Accès à la médiathèque numérique sur [medialandes.fr](http://medialandes.fr).

Animation : participation à Itinéraires avec un spectacle de marionnettes « La grand-mère du Petit Chaperon Rouge (pris en charge par la Communauté de Communes et le Conseil Départemental). Participation public : 70 personnes.

► COL : les 10 et 11 avril 2018, accueil des futurs résidents pour une visite de leurs acquisitions (pré-livraison) – 4T4 – 4T3.et réception Salle de Lahourcade à 18H30. Visites possibles de 9H à 10H30 et de 14H à 15h30.

► Sécurisation traversée Route Départementale 817 et Route de Mongay : suite à la demande de Xavier DEMANGEON, engager une réflexion pour étudier propositions en commission voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 50.

## **PRÉSENTS**

M. Didier MOUSTIÉ

M. Christian FORTASSIER

Mme Isabelle DUBOUÉ

Mme Séverine GIMENEZ

M. Bruno PASCOU

M. Hervé LATAILLADE

M. Jean-Marc DULUCQ

Mme Sandrine LABORDE

M. Jean-Eudes BERNARD

M. Guy ROBERT

M. Olivier ALLEMANDOU